



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2019-2020

PV n° 09 : réunion statutaire des trois comités du 28 février 2020 à 18.30 à Chatelineau

Présents : F. Appels, R. Appels, J. Lecrivain, M. Fohal, A. Dupont, JM Raquez
Excusés : J.M. Tagliafero, C. Grégoire, Pascal Lecomte, AM Sferrazza
Pour le Comité Provincial : C. Notelaers Président, R. Sonveaux, Secrétaire, P. Thomas, membre
Pour le Conseil Judiciaire provincial : A. Desmet, secrétaire, A. Pottiez, membre.
Excusé : J. Buffe, Président
Invités : J. Nivarlet, Vice-Président de l'AWBB, I. Delrue, S. Faraone, M.Th Joliet, membres du CDA, A. Buchet, Président du CJR
Invités et excusés : JP Delchef, Président de l'AWBB, B. Scherpereel Secrétaire général, G. Perrini, Procureur régional, A. Geurten, membre du CDA

F. Appels remercie les participants à cette réunion dont l'objectif est de coordonner les actions des trois comités, de prendre connaissance des difficultés rencontrées par chacun, et de rechercher des possibilités d'amélioration. C. Notelaers, Président du Comité Provincial, souhaite attirer l'attention sur les points suivants :

En ce qui concerne le minibasket, certains clubs continuent d'appliquer les directives à leur façon, il n'y a pas assez de vérifications quant à la qualité du fonctionnement, les interventions sont insuffisantes, il n'y a pas de possibilité de prendre des sanctions. Il plaide pour plus de vérifications.

I. Delrue demande que les situations problématiques soient portées à la connaissance de la direction technique et du département.

C. Notelaers et P. Thomas présentent des points d'attention émanant de la CFA et du comité provincial :

D'une part, la CFA a émis des considérations concernant l'utilité de l'obligation actuelle pour chaque arbitre d'établir un rapport en cas d'incident, ce rapport ne pourrait-il être unique et signé par les deux arbitres ? Dans le même ordre d'idées, est-il indispensable de convoquer les deux arbitres aux séances du CJP ? Un seul pourrait être convoqué dans certains cas.

A. Desmet répond que les deux arbitres ne sont pas systématiquement convoqués, que la nécessité de leur présence aux séances est évaluée au moment de faire les convocations. Il signale qu'il est trop fréquent que des rapports d'arbitres soient trop succints ou imprécis et que dès lors la présence des arbitres soit nécessaire dans ce cas.

D'autre part les procédures actuellement mises en place par le ROI sont très lourdes en ce qui concerne le traitement des dossiers de manquements commis par les arbitres. Ils sollicitent des parlementaires une simplification à ce sujet.

F. Appels informe que l'évolution des projets de modifications de statuts et de réforme des indemnités de formation sera précisée et examinée lors de la prochaine réunion des parlementaires le 8 mars 2020 à 11h00. Il remercie les participants et clôture la réunion à 20h00.

APPELS Fabrice
Président

FOHAL Michel
Secrétaire